

faut le reconnaître pour "le roi des rois et le seigneur des seigneurs," travailler à établir "le royaume de Dieu et sa justice" dans son propre cœur et dans le cœur des autres, dans les familles, dans les sociétés publiques.

Il vit et règne dans le ciel, il faut qu'il vive et règne sur la terre ; il faut qu'il étende son sceptre miséricordieux sur les royaumes et sur les empires, sur toutes les institutions publiques, sur tous les princes, sur tous les Etats. Quiconque est indifférent à son *règne*, n'est pas chrétien comme il doit l'être, puisqu'il n'est pas un vrai disciple et serviteur de Jésus Christ. Quiconque accepte son règne sur les *consciences privées* et sur les *familles*, mais n'aime pas son règne sur les cités, sur les provinces, sur les Etats, en un mot sur les *sociétés publiques*, est chrétien à demi, reconnaissant une partie des droits de Jésus-Christ, mais en méconnaissant une autre partie ; professant l'autorité du Sauveur sur les individus et sur les familles, mais ne la recevant pas sur les Etats. Le vrai catholique veut le *règne* de Jésus-Christ, son règne *intégral, perpétuel et universel*, par conséquent son règne *public et social*. C'est être libéral que d'avoir des sentiments contraires. Le catholique pur de tout libéralisme travaille à restaurer le règne social de Jésus-Christ ; le libéral, lui, s'accommode aisément de la neutralité de l'Etat. Le vrai catholique désire que la nation professe, par des *actes publics*, sa foi et sa soumission au Sauveur ; le libéral préfère que l'Etat applique toutes ses sollicitudes et toutes ses forces à la multiplication des chemins de fer, des postes et des télégraphes et au développement de l'instruction laïque et du bien-être matériel. Le vrai catholique est possédé de la sainte passion de convertir les cœurs à leur Dieu et Sauveur, pour que tous soient ses sujets et composent son royaume ; le libéral se rallie sans peine au règne de l'*Etat neutre*. Le vrai catholique est dans une sorte d'angoisse tant qu'il voit les droits de Dieu et de son Christ *méconnus par les sociétés publiques* ; le libéral est sans regret et en plein repos sous un *Etat sécularisé*.

En résumé, on peut, sans être libéral, accepter la neutralité de l'Etat en *hypothèse* ; mais on ne le peut en *thèse*. On peut consentir au maintien de l'Etat neutre, tant que dure l'hypothèse de l'hérésie, du schisme, de l'incrédulité ; mais on ne peut être indifférent à la persistance de l'hérésie, du schisme et de l'incrédulité. On peut demander que l'Etat demeure neutre, tant que les citoyens ignorent les droits de Jésus-Christ et de son Eglise ; mais on ne peut être satisfait de voir le peuple dans l'ignorance de ces droits. On peut reconnaître que l'Etat n'a point l'obligation d'être catholique ni même chrétien, quand les dogmes de la